

Règlement du jeu-concours #SABCPronoCan2017

Article 1 Société organisatrice

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 57.363.630.000 F.CFA siège social : 77 Rue du prince Bell BP 4036 DOUALA – CAMEROUN - RCCM DLA/1948/B/0538.

Organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat (ci-après « #SABCPronoCAN2017 ») selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis les comtes réseaux sociaux Facebook et

Twitter : <https://www.facebook.com/lesbrasseriesducameroun/>
https://twitter.com/SABC_Brasseries

Article 2: Conditions de participation

2.1 Ce jeu est ouvert aux fans de la page facebook Les Brasseries du Cameroun :: SABC et au followers du compte Twitter @SABC_Brasseries La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'adhésion des participants à ses comptes réseaux sociaux.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la société, y compris leur famille et conjoints.

2.3 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s).

Article 3: Modalité de participation

3.1. Pour participer au jeu, l'internaute devra être fan de la page Facebook SABC et / ou followers du compte Twitter SABC (@SABC_Brasseries)

3.2 L'internaute devra donner le bon score de chaque match de la CAN GABON 2017. Le pronostic devra être envoyé avant le début de chaque match

3.3 Chaque bon score donné par un participant lui donne droit à 1point. Un classement sera établi sur cette base et publié à la fin de chaque journée de compétition.

Article 4 : Sélection des gagnants

4.1 Le jeu se jouant simultanément sur Facebook et Twitter, les gagnants seront désignés sur chacun de ces réseaux sociaux. Sur Facebook, les 10 premiers du classement sont déclarés vainqueurs. En cas d'égalité, le candidat ayant effectué le dernier bon pronostic est avantagé. Sur Twitter, les 10 premiers du classement sont également déclarés vainqueurs et en cas d'égalité la même règle est appliquée.

4.2 Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au jeu concours. La liste des gagnants est publiée sur les comptes réseaux sociaux SABC. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

4.3 Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.